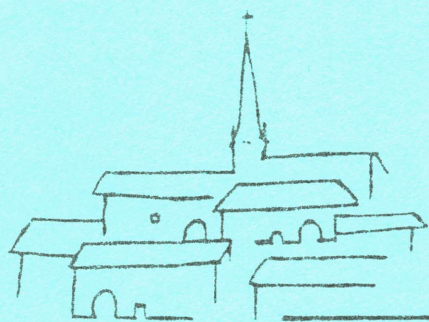




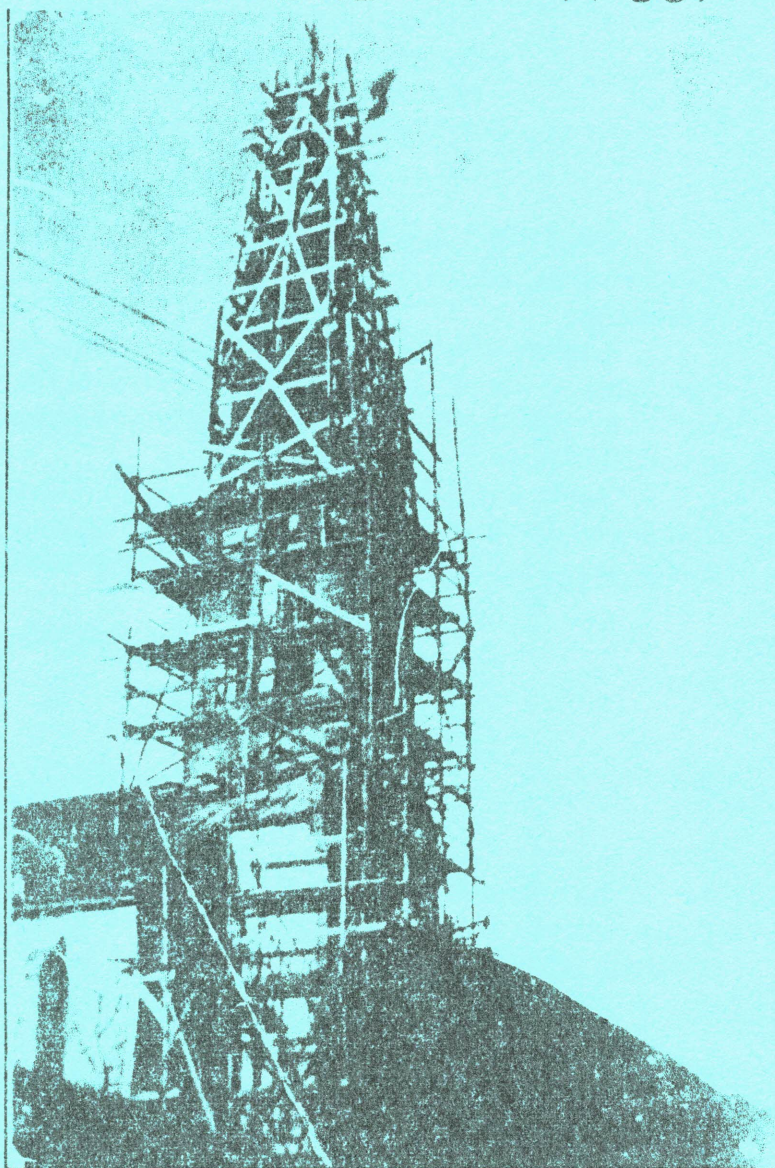
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

DECEMBRE 1997 N°359



Eglise de Thiaville sur Meurthe

Le clocher, sinistré en novembre 1944.

*En cours de réparation par l'Entreprise BANCON
de Baccarat*

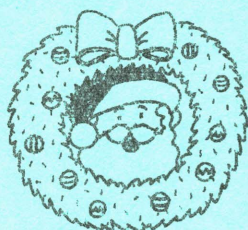
VOEUX



Encore une année qui s'achève. Une de plus... Pour nombre d'entre nous c'est la période du bilan de notre action et de notre vie familiale, professionnelle et sociale au cours des douze mois écoulés. C'est aussi le mois où l'on forme des projets et où l'on forge des résolutions pour l'avenir.

L'équipe municipale n'échappe pas à cette tradition. Le bilan 1997 au niveau des investissements vous est connu. Rappelons simplement pour l'essentiel :

- renforcement du nombre de points lumineux d'éclairage public et création du réseau d'éclairage public au Petit Paris,
- réalisation d'un vestiaire pour les footballeurs,
- réfection et valorisation des fontaines,
- isolation phonique et thermique (1ère phase) de l'école,
- équipement d'une classe en mobilier ergonomique,
- réfection du sol de la cour de l'école et nouveaux arbres,
- agrandissement de l'atelier communal,
- etc...

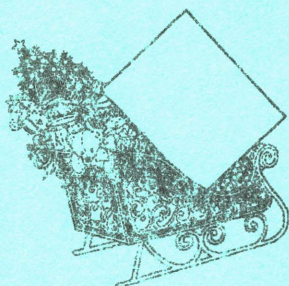


Pour 1998, les projets sont mentionnés un peu plus loin dans le compte rendu du dernier Conseil Municipal, sous réserve de possibilités financières.

L'an prochain, comme antérieurement, nous nous efforcerons de conjuguer au mieux recettes et dépenses et tenterons une fois de plus de réussir le difficile pari d'investir au maximum sans augmenter notablement la fiscalité locale.

Avec les Adjoints, les Conseillers Municipaux et le Personnel Communal, je vous dis en toute simplicité, mais en toute sincérité et avec amitié : Joyeux Noël, Bonne Année et bonne santé !

Michel JACQUEL.



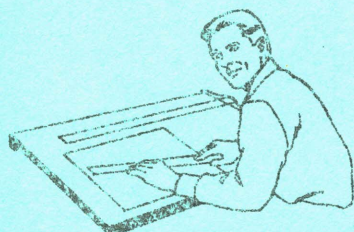
EN DIRECT DU CONSEIL

Le Conseil était réuni le 12 décembre 1997 et a délibéré sur les divers dossiers ci-après inscrits à l'ordre du jour. Excusés : Mme M. DIVOUX, MM. D. GEORGE et G. GEORGES.

1 Assainissement

Le Conseil autorise le Maire à organiser la mise en concurrence des géomètres pour faire assurer au meilleur coût, les levés topographiques nécessaires le moment venu, aux travaux à effectuer au Pré de la Scie.

Le Conseil autorise le Maire à organiser la mise en concurrence des organismes agréés pour assurer les études géotechniques (stratigraphie, caractéristiques des sols, profondeur de la nappe



phréatique) qui seront nécessaires pour les travaux au Pré de la Scie et au raccordement à la station d'épuration près du pont.



2 Eau

Pour lever toute ambiguïté et respecter les usages en vigueur, le Conseil décide que désormais les factures d'eau et d'assainissement seront adressées directement au propriétaire, à qui il appartiendra de les récupérer auprès des locataires. Ces dispositions entreront en vigueur dès 1998.

3 Plan d'Occupation des sols de BERTRICHAMPS

Le Conseil souhaite être consulté sur le projet arrêté de P.O.S. de BERTRICHAMPS, le moment venu.

4 Monument commémoratif des combats du 25/08/1914

Le Conseil décide l'érection de ce monument sur les lieux même du combat, à proximité de la maison forestière de CENIMONT à Fagnoux. Il remercie M. et Mme CATHERINE qui acceptent de vendre la parcelle utile.

Le Maire est chargé du montage de ce dossier et de la recherche maximale des financements.

Ainsi le souvenir de ces combats héroïques et des trois charges à la baïonnette qui firent plus de 500 morts et blessés se perpétuera au fil des décennies du prochain millénaire, concrétisant à tout jamais le sacrifice de nos aînés ainsi tombés pour nos libertés.

5 Remaniement du cadastre

Les plans cadastraux rénovés il y a une trentaine d'années sont peu fiables tant à Thiaville, qu'à Lachapelle, Bertrichamps, Deneuvre, Gélacourt et Baccarat. Les services fiscaux ont décidé enfin (à la suite de multiples demandes de notre part) de procéder au remaniement du cadastre dans ces diverses communes. Pour Thiaville, le remaniement concernera les zones non soumises au remembrement. Ces opérations, qui dureront sans doute plus d'un an, démarreront dans les prochaines semaines. Elles seront réalisées par un géomètre agréé et choisi par les Services fiscaux et seront conduites en collaboration avec la commission communales des impôts. Frais à la charge de l'état.

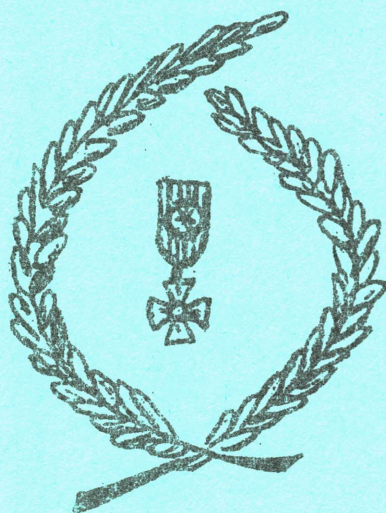
6 Contrat d'entretien du clocher

Un contrat d'entretien concernant les cloches, les moteurs de sonnerie électrique, l'horloge, etc... est passé avec les Ets CHRETIEN de VANDOEUVRE LES NANCY pour une durée de 2 ans, renouvelable ensuite tacitement annuellement. Il comprend une visite annuelle, les dépannages et réglages autant de fois que nécessaire. Coût : 780 F par an.

7 Investissement 1998

Un premier examen a été opéré. Sous réserve des possibilités de financement, les opérations ci-après pourraient être mises en oeuvre :

- assainissement (tranches 1 et 2)
- grande salle sportive (début)



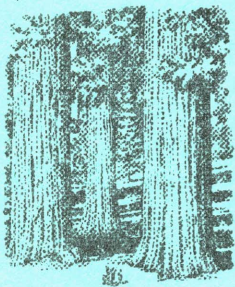


- matériel ergonomique à l'école (2ème classe)
- isolation thermique et phonique (2ème phase)
- traitement de l'eau aux ultraviolets et télégestion des installations aux réservoirs
- travaux au Foyer Rural
- parcours de santé
- monument du 25 août 1914.



8 Fontaine de l'église

Afin d'harmoniser avec les autres fontaines déjà restaurées et réparer les évacuations abîmées, le Conseil décide de la remise en état de la fontaine située près de l'église. Le Maire est chargé de constituer le dossier de demande de subvention utile pour une réalisation en 1999.



9 Parcours de santé

Le projet est adopté. Le Conseil décide donc sa réalisation. Une demande de subvention sera présentée auprès du Conseil Général. Le Maire est chargé de la constitution du dossier. Réalisation : 1999.

10 Arboretum

Le principe de créer un arboretum est arrêté pour marquer l'an 2000. La Commune recherche un terrain à acheter, dans le secteur du parcours de santé ou à défaut en tout autre lieu. Le Conseil examinera toutes les propositions que vous voudrez bien nous faire.



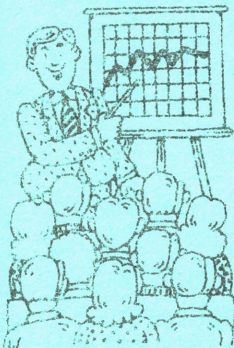
11 Grande salle sportive

Le Conseil décide de déposer le permis de construire et charge le Maire en liaison avec l'architecte J.L. SALAIGNAC à Baccarat des formalités utiles. Dès obtention du permis, le dossier de consultation des Entreprises sera établi afin qu'une 1ère tranche puisse être réalisée en 1998.

12 Divers

Un voyage à VERDUN sera offert aux enfants de l'école de THIAVILLE (80ème anniversaire de la victoire de 1918), la somme de 1.000 Fr. sera inscrite au budget pour achat de livres pour la B.C.D., le point des travaux en cours est effectué. Diverses demandes de subvention sont examinées et rejetées.

Séance levée à 23h45.



LA VIE DU VILLAGE

Naissance :

Le 27 novembre 1997 est né à Saint Dié Bryan ROBERT, fils de M. et Mme Claude ROBERT domiciliés 43, rue de Fagnoux. Nos félicitations aux parents.



PROCHAINES MANIFESTATIONS



18 déc.	Noël des anciens	Club de l'Amitié	Foyer Rural	Thiaville
21 déc.	Noël des enfants	Ass. Familiale	Foyer Rural	Thiaville
31 déc.	St Sylvestre	Jeunesse Loisirs	Foyer Rural	Thiaville
04 jan.	Pot annuel	Tennis de table	Annexe F.R.	Thiaville
17 jan.	Voeux du Maire	Municipalité	Foyer Rural	Thiaville
23 jan.	Assemblée Générale	Canal Myrtille	Annexe F.R.	Thiaville
14 fév.	Soirée St Valentin	Canal Myrtille	Annexe F.R.	Thiaville

CLIN D'OEIL



- * - Chérie, ce soir je t'emmène au cinéma
- Oh s'écrie t'elle, ça s'est gentil. Je vais vite me faire belle
- En ce cas dit le mari découragé, tant pis... on ira à la 2ème séance !
- * Deux militaires de carrière parlent de leur engagement dans l'armée :
- Je me suis engagé parce que j'étais célibataire et que j'aimais la guerre. Et toi ?
- Moi, j'étais marié et j'aimais la paix.
- * Pour continuer à rouler avec 4 pneus crevés, il faut être gonflé !
- * Ce grand joueur de foot est vraiment un goujat : il a plaqué sa femme juste quand elle avait le ballon...

VILLAGE FLEURI

La remise des prix pour le département de Meurthe et Moselle avait lieu le 15 novembre 1997 à VANDOEUVRE.

Dans sa catégorie (commune de 300 à 1000 habitants), Thiaville a reçu le 9ème prix pour le département. Pour mémoire, nous étions classés 5ème l'an passé.

En 98, nous pouvons et devons faire mieux.

Il est possible de fleurir pour pas cher avec des plantes vivaces ou non, simples ou rustiques. C'est en hiver qu'il faut y réfléchir. C'est au printemps ensuite qu'il faut nettoyer puis planter. D'avance, merci.





PERMANENCE MAIRIE

Exceptionnellement, il n'y aura pas de permanence en Mairie le vendredi 26 décembre 1997 et le vendredi 02 janvier 1998.

COLLECTE DE VETEMENTS



Le Lions Club de Lunéville organisera une collecte de vêtements et textiles usagés en faveur des plus démunis :

le samedi 28 mars 1998

Les modalités de dépôt et de ramassage vous seront transmis dans un prochain Entre Nous.



BOITE AUX LETTRES

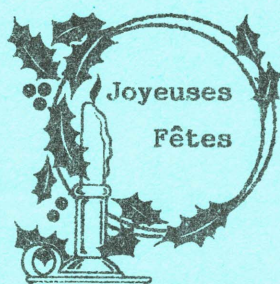
Certaines maisons sont dépourvues de boîtes aux lettres. La distribution des diverses informations communales (flashs, informations diverses) n'en est pas facilitée. Surtout, soyez indulgents si une information ne vous est pas parvenue.

REMANIEMENT DU CADASTRE

MM. les propriétaires fonciers possédant des terrains sur le territoire de la Commune de Thiaville sur Meurthe sont informés que le remaniement du cadastre y sera entrepris prochainement, pour la partie non concernée par le remembrement.

Ils sont instamment invités :

- à fournir au géomètre chargé des travaux toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles et à lui communiquer les plans qu'ils possèdent,
- à l'accompagner sur le terrain lors des opérations de reconnaissance ou de délimitation des propriétés le moment venu.



LISTE ELECTORALE

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale de THIAVILLE doivent se présenter à la Mairie avant le 31 décembre 1997. Pour cela, il suffit de se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture E.D.F., France Télécom, quittance de loyer).

Ce sont **les jeunes gens nés jusqu'au 28 février 1980 (inclus)** et les nouveaux habitants de notre commune qui sont plus particulièrement concernés.

Changement d'adresse :

Il est rappelé qu'il vous appartient de vérifier que l'adresse figurant sur votre carte d'électeur est exacte. Dans le cas contraire, veuillez le signaler rapidement en Mairie de manière à être rattaché au bureau de vote de votre secteur géographique.

Changement d'état civil :

Toute modification dans l'état civil des électrices (mariage, divorce) doit être indiqué. La rectification sera faite immédiatement.



ELECTIONS LEGISLATIVES

1er tour : 07 décembre 1997

Résultats pour Thiaville

Inscrits	475	
Votants	216	45,47 %
Exprimés	205	43,16 %



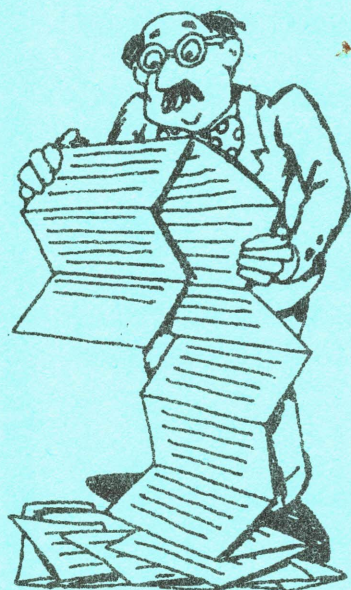
Candidats	Nombre de voix	Pourcentages
Michel CLOSSE	55	26,83
Geneviève HEILLIETTE	8	3,90
François GUILLAUME	103	50,24
Jean Claude BARDET	29	14,15
Michel CLAIRE	8	3,90
Lionel LANGARD	2	0,98

2ème tour : 14 décembre 1997

Résultats pour Thiaville

Inscrits	475	
Votants	251	52,84 %
Exprimés	238	50,10 %

Candidats	Nombre de voix	Pourcentages
Michel CLOSSE	95	39,92
François GUILLAUME	143	60,08



Résultats globaux du 2ème
pour la circonscription de Lunéville

Inscrits	73.398	
Votants	35.625	48,54 %
Exprimés	33.727	45,95 %

Candidats	Nombre de voix	Pourcentages
Michel CLOSSE (P.S.)	15.187	45,03
François GUILLAUME (UDF-RPR)	18.540	54,97

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

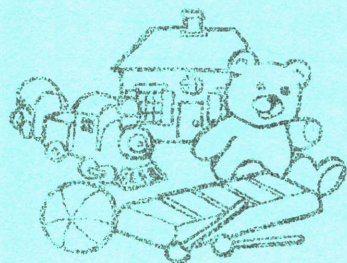
COMITE DES FETES : Bourse aux jouets du 23/11/1997

Pour la 3ème année consécutive, le Comité des Fêtes de Thiaville a organisé une bourse aux jouets dans les locaux du Foyer Rural. Cette bourse s'est déroulée de façon satisfaisante, la fréquentation est de plus en plus importante au fil des années aussi bien du côté vendeurs qu'acheteurs.

Plus de 160 jouets (peluches, livres, poupées, vélos, jeux de sociétés, puzzles, jeux électroniques, etc...) ont été proposés à la vente, une bonne moitié de tous ces jouets a été achetée pour le plaisir des petits et des grands.

Il est à noter que beaucoup de personnes de l'extérieur viennent acheter ou vendre par rapport aux habitants du village.

Plusieurs enfants de Thiaville ont profité de la bourse pour vendre leurs jeux et jouets eux-mêmes, des tables leur étant réservées à cet effet.





Le Comité des Fêtes peut renouveler cette bourse en 98 en y apportant quelques modifications dans le déroulement de la réception et de la vente des jouets afin de faire perdre le moins de temps possible aux personnes qui ont la gentillesse de se déplacer, ces personnes étant les principales responsables du succès de cette bourse.

D. HYPOLITE, Présidente du Comité des Fêtes remercie vivement tous les membres du Comité et autres personnes qui ont apporté leur aide pour la préparation et la réalisation de cette bourse aux jouets 97.

D. HYPOLITE.

JEUNESSE LOISIRS

Suite à son Assemblée Générale du 21/11/97, l'Association Jeunesse Loisirs vous fait part de la composition de son Conseil d'Administration :

Président :	Edith ZINUTTI	Thiaville
Vice-Président :	Dominique THIRIET	Thiaville
Trésorier :	Patrick BERNARD	Thiaville
Secrétaire :	Jean Luc THIRION	Lachapelle
Membres :	Monique PUTEGNAT	Thiaville
	Gilberte PERROT	Thiaville
	Philippe BERNARD	Thiaville
	Thomas DEBRAY	Thiaville
+ 2 nouveaux :	Stéphane PUTEGNAT	Thiaville
	Mme Dominique WALTER	Raon l'Etape



La Présidente tient à remercier tous les membres de Jeunesse Loisirs, les communes de Thiaville et Lachapelle, l'équipe d'animation, les parents, les responsables d'associations et toutes autres personnes qui par leur aide et leur travail pendant toute l'année contribuent à la réalisation et à la réussite de toutes les manifestations organisées par l'Association.

E. ZINUTTI

FOYER RURAL

L'Assemblée Générale du Foyer Rural s'est déroulé le vendredi 31 octobre 1997 à 20h30 à la salle de l'annexe du Foyer Rural. Nous faisons part de la liste des membres du bureau :

Président :	Jean Yves PICARD
Vice-Président :	Philippe BERNARD
Secrétaire :	Estelle MICHEL
Secrétaire Adjointe :	Marie Claire PICARD
Trésorier :	Thomas DEBRAY
Trésorière Adjointe :	Evelyne GEORGES

SAPEURS POMPIERS :

Assemblée Générale de l'Amicale du 19 octobre 1997

Présents (sapeurs pompiers)
GEORGE Dominique
KOFFOLT Michel

Excusés
HUMBERT Roger
TANGUY Jean Philippe





CLAIR Gérard
 YOCOM André Noël
 CUNY André
 CUNY Jérôme
 ZINUTTI Gilles
 MICHEL Denis
 SEYER Alain
 BOUDOT Julien
 HUMBERT Nicolas
 LECOMTE Julien
 YOCOM Jennifer
 YOCOM Jessica
 COUTRET Odile

DIVOUX Frédéric
 JACQUEL Michel

Présents (autres)

BERNARD Philippe
 DEBRAY Thomas
 GEORGES Michel
 ERHARD Roger

Monsieur ZINUTTI présidait la 15ème Assemblée Générale.

1) Présentation de l'Amicale, de son bureau, de son but et de son fonctionnement.

2) Bilan moral

- * Participation au Téléthon 96,
- * Ste Barbe,
- * Participation au parcours de santé,
- * Manoeuvre de l'école,
- * Méchoui
- * Sortie Découverte Nature.



Partie sportive présentée par Alain SEYER :

- * Cross d'arrondissement,
- * Cross départemental, régional et national,
- * Parcours sportif à Baccarat,
- * Parcours sportif départemental,
- * Course "Le souffle de cristal" à Baccarat.

Casse croûte présenté par Denis MICHEL.

Secrétariat présenté par Jérôme CUNY.

3) Bilan financier

Présenté par Gérard CLAIR qui a donné lecture du bilan 1996-1997.

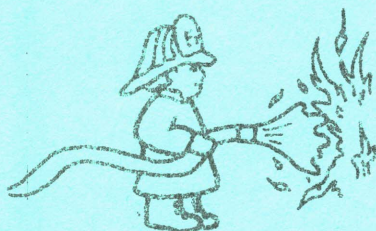
4) Elections

M. ZINUTTI Gilles
 M. GEORGE Dominique
 M. CLAIR Gérard
 M. MICHEL Denis
 M. CUNY Jérôme

Président
 Vice-Président
 Trésorier
 Trésorier Adjoint
 Secrétaire

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Président.



TELETHON 97

Pour la 1ère fois à Thiaville, organisé par le Club FRIPOUNET.

Un grand merci pour les jeunes de Thiaville qui ont participé.

Merci également aux généreux donateurs qui ont permis le succès de notre manifestation.

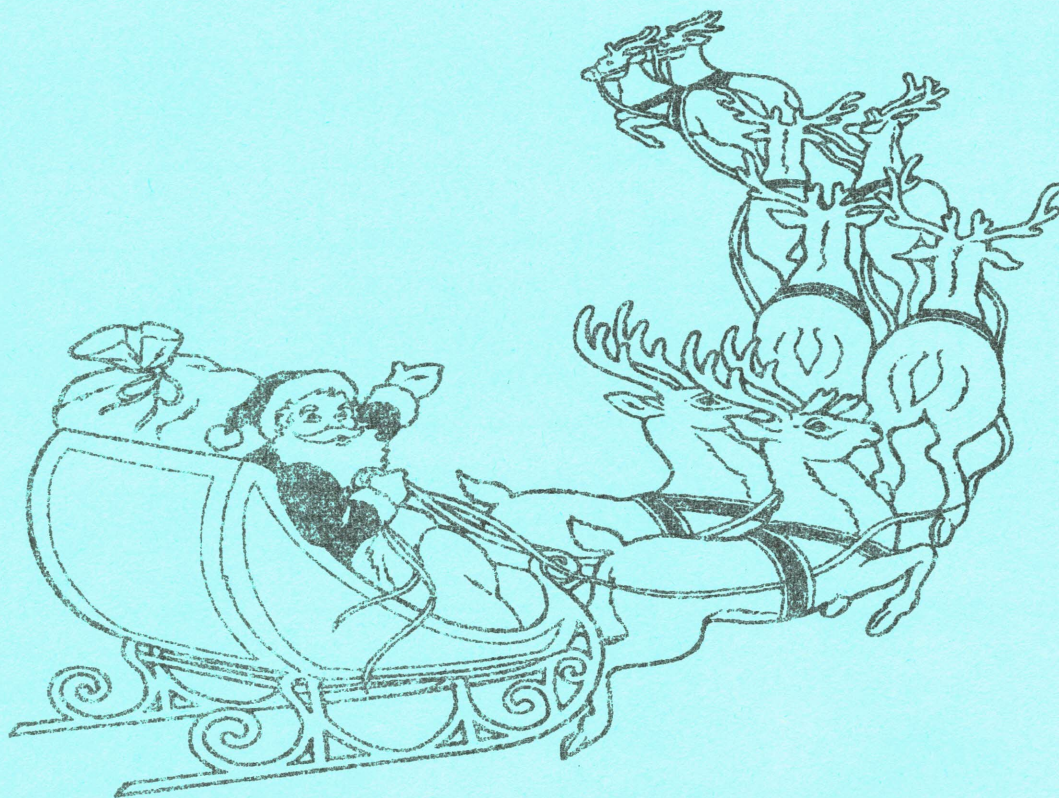
La collecte qui s'élève à 2.346,50 F a été entièrement versée sur le compte de AFM / TELETHON.

Encore merci et bravo.

La responsable,
M.D.

MESSE DE MINUIT

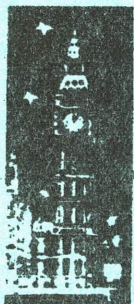
Nous vous informons que la messe de minuit aura lieu le mercredi 24 décembre à 21h30 en l'église de Thiaville.



Directeur : Michel JACQUEL
Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

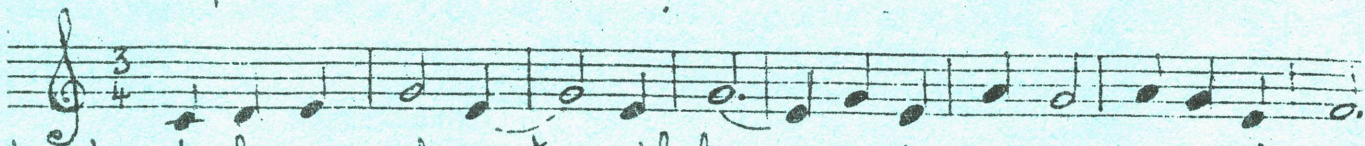
Madame Jeanne NITKOWSKI, organiste bien connue, a eu la gentillesse de nous transmettre un chant de sa composition sur notre village sur l'air de "Que Sera Sera".

Nous avons donc décidé de partager ces quelques mots avec vous et nous lui adressons par la même occasion nos vifs remerciements.

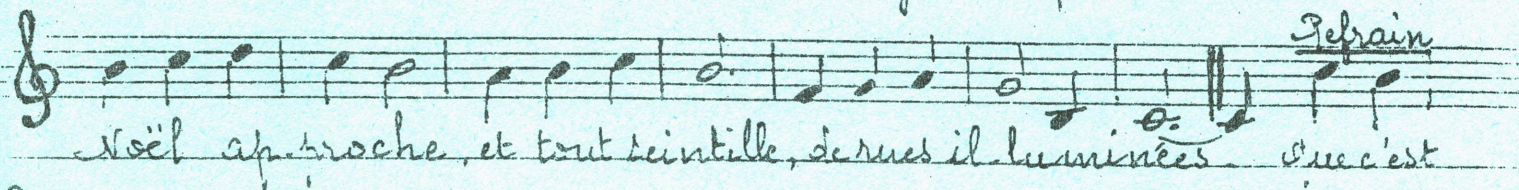


Sur l'air de - Que Sera Sera -

Mouvement de Valse

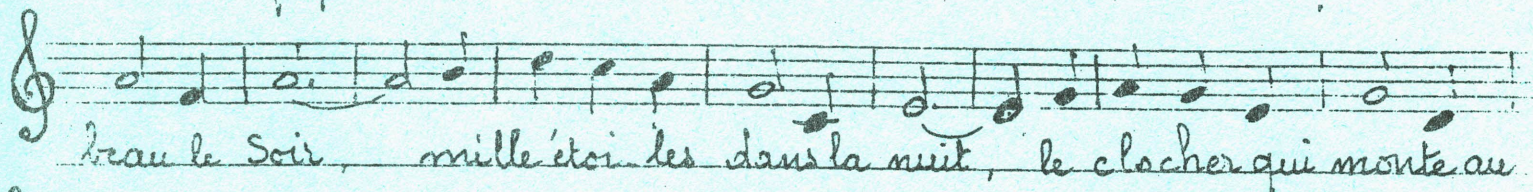


Couplet 1. Au berceau de notre vil-lage, une promesse, nous est donnée

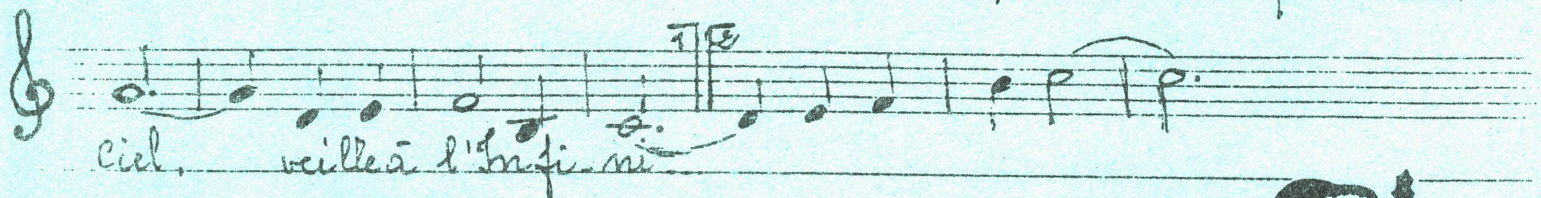


Refrain

Noël ap-proche, et tout seintille, de rues il luminees que c'est



beau le Soir, mille étoi les dans la nuit, le clocher qui monte au



Ciel, veille à l'In-fi-ni

Couplet 2. On voit grandir, on voit sourire,
Les jeunes filles, les jeunes gars
Et c'est la vie, qui chaque jour
Est promesse d'amour!



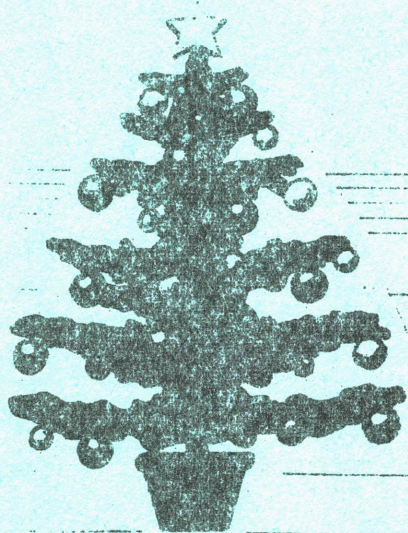
Refrain.

Que Sera Demain ?
L'an deux mille n'est plus bien loin
Laissons l'Avenir venir
Que Sera Demain ?

Couplet 3. Chantons Chiville, notre village
Féerique pour ce Noël..
Quelle merveille, lorsque le soir
Nous invite à rêver!

Refrain.

Que Sera Demain ?
Souhaitons qu'il soit l'Amour,
La Paix dans le monde entier,
Pour de plus beaux jours!



J.N.

Une page de notre histoire

Aujourd'hui : LA MEURTHE (2ème partie)

SA TRAVERSEE : LE BAC DE BERTRICHAMPS.

L'HISTOIRE DU BAC (suite)

c) La résiliation du bail

La construction du pont de Thiaville prévue par Charles CUNY se réalise, un pont de service permet gratuitement le passage de la rivière en face de Thiaville. Charles CUNY réagit auprès du Préfet :

"Bertrichamps, le 30 juillet 1862

Monsieur le Préfet,

CUNY Charles, habitant de la Commune de Bertrichamps a l'honneur de vous exposer que le 26 avril dernier :

- Il a pris à titre de fermage le passage d'eau de Bertrichamps situé sur la rivière de Meurthe pour six années moyennant une redevance annuelle de six francs,
- Que depuis deux mois environ on s'occupe de la construction du pont du chemin de fer au gué de Thiaville et qu'à cet effet un pont de service a été établi sur la Meurthe,
- Que tous les passagers profitent du pont situé en amont du bac à 1 km environ en sorte que l'exposant ne passe plus que quelques fonctionnaires qui ne doivent aucune rétribution pour le passage.

L'exposant vient supplier M. le Préfet de vouloir bien ordonner qu'il soit fait défense aux passagers de passer sur le pont de service de l'entrepreneur des travaux du chemin de fer ou de lui accorder la résiliation de son bail en lui faisant remise des frais qu'il a été obligé de verser lors de son adjudication.

CUNY".

N'ayant aucune réponse, nouvelle réclamation le 15 octobre 1862.

Le Préfet soumet le problème aux trois communes :

Bertrichamps :

Après deux réunions (7 et 15 janvier) sans résultat, le 20/01/1863 le Conseil Municipal décide que le passage d'eau dont il s'agit est essentiel tant pour les habitants de Bertrichamps que pour ceux de Lachapelle et demande qu'il soit conservé. Son utilité se fait sentir dans beaucoup d'occasions surtout en cas d'incendie...

La Chapelle :

Réunion du 1er février 1863

Le Conseil demande que le Sieur CUNY conserve son passage dans tous les cas comme très urgent pour les motifs ci-dessus énoncés sauf audit CUNY de se pourvoir auprès de qui de droit pour se faire payer les dommages intérêts qu'il réclame pour le préjudice qu'on lui cause en ce moment. Dans tous les cas que le passage soit conservé ou non, la Commune de La Chapelle se réserve de ne payer aucune indemnité envers

Sieur CUNY pour quelques motifs que ce soit attendu qu'elle n'a pris aucune part à l'insignifiant préjudice qu'il invoque...

Thiaville :

"Passage de la Meurthe

Bac de Bertrichamps

Séance du 22 février 1863

Le Conseil Municipal de la commune de Thiaville présente MM CUNY J. Baptiste, MATHIEU Victor, BALLAND J. Pierre, OLIOT J. Baptiste, PARADIS Félix, PARADIS J. Baptiste, PARISOT Dominique, MATHIEU J. Baptiste

sous la présidence de M. BOURGUIGNON, Maire, en vertu de l'autorisation de Monsieur le Sous-Préfet de Lunéville.

Monsieur le président a donné lecture du dossier du passage du bac de Bertrichamps déposé sur le bureau.

Le Conseil entendu que considérant que depuis que l'entrepreneur du chemin de fer de Lunéville à St Dié a établi un pont de service sur la Meurthe et les habitants de Thiaville n'ont plus besoin de passer le bac dont le Sieur CUNY de Bertrichamps est adjudicataire dont la Commune de Thiaville en face du pont susdit il y a donc un avantage pour les habitants de Thiaville de laisser le libre passage du dit pont sous plus d'un rapport pour l'agriculture soit au cas d'un sinistre dans une Commune quelconque on peut donner secours au même instant.

En conséquence, le Conseil est d'avis de laisser le libre choix à l'administration et se réserve de rentrer dans aucun frais pour le passage dudit bac"

(On ne peut s'empêcher de remarquer la faiblesse du français du secrétaire).

Le Préfet demande l'avis du Service de la Navigation et du Directeur des Contributions Indirectes.

Tous donnent avis favorable à la résiliation du bail :

"Nancy, le 1er décembre 1862

J'ai pris connaissance des deux demandes de l'amodiateur de ce passage et des rapports de MM les Ingénieurs.

Comme ces fonctionnaires je pense que les motifs allégués par le Sr CUNY dans le but d'obtenir soit la résiliation de son marché, soit l'interdiction au public du passage du pont provisoirement établi à Thiaville par l'entrepreneur du chemin de fer de Lunéville à St Dié sont de nature à être pris en sérieuse considération.

Il serait préférable, je crois, de faire droit, dès à présent à la première partie de sa demande, c'est-à-dire de lui accorder immédiatement la résiliation de son bail...

Du moment où l'entrepreneur des travaux du chemin de fer de Lunéville à St Dié ne perçoit aucun droit de passage sur le pont, qu'il a été autorisé à établir provisoirement pour la facilité de la construction d'un pont définitif, il ne peut, ce me semble, être tenu à indemnité vis-à-vis du réclamant.

Le Directeur des Contributions Indirectes".

Charles CUNY renonce à ses pétitions.

"Engagement du Sieur CUNY du 11 septembre 1863

Le soussigné CUNY Charles, fermier du bac de Bertrichamps, déclare renoncer aux pétitions qu'il a adressées à Monsieur le Préfet de la Meurthe en date du 30 juillet et 15 octobre 1862, tendant à obtenir la résiliation du bail passé le 26 février de la même année pour le passage d'eau de Bertrichamps à la condition que cette résiliation aura lieu

le plus tôt possible et qu'il lui sera payé une indemnité de cent francs pour le couvrir des frais que lui a occasionnés ce fermage ainsi que pour les dommages résultant d'un pont de service établi pour les travaux du pont de Thiaville".

Le pont de Thiaville est ouvert à l'accès des piétons :

"Paris, le 30 septembre 1863

Il résulte du dernier rapport de Mr l'Ingénieur VARROY que le pont de Thiaville est ouvert à l'accès des piétons du consentement de l'entreprise des travaux de la ligne, que rien dès lors ne paraît devoir s'opposer à la résiliation du bail du Sr CUNY, que ce fermier renonce d'ailleurs à toute réclamation ultérieure moyennant l'allocation d'une somme de cent francs..."

Le bail est résilié.

"Paris, le 8 février 1864

Monsieur le Préfet,

Le bac dont il s'agit étant devenu sans objet par suite de la construction d'un pont à proximité, j'ai reconnu qu'il y avait lieu d'en prononcer la suppression...

Il y avait lieu, d'un autre côté, de dégager le fermier de ses engagements.

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 26 janvier dernier, conforme à ma proposition, M. le Ministre des Finances a prononcé la résiliation du bail de ce fermier à compter du jour où le service du bac sera reconnu avoir complètement cessé.

En ce qui touche la question de l'indemnité demandée par le fermier, vous pensez, Monsieur le Préfet, qu'il convient de la fixer à 100 F, chiffre accepté par le Sr CUNY, vous proposez de la prélever sur les fonds de subvention versés par les Communes intéressées par la construction de la voie charretière aboutissant au pont précité.

J'approuve cette proposition...

d) La renaissance du bac

Le Conseil Municipal de Bertrichamps demande le rétablissement du bac :

"Délibération du 18 septembre 1864

Le Conseil demande avec insistance le rétablissement dudit bac tel qu'il existait autrefois pour l'usage des voyageurs.

Mais comme depuis la construction du pont de Thiaville le Sieur CUNY propriétaire de la nacelle a perdu beaucoup de passagers, le Conseil est d'avis de lui allouer une indemnité annuelle de dix francs sous la condition qu'il s'engage, ce qu'il accepte, à exécuter les conditions auxquelles il était tenu en vertu du bail dont il a obtenu dernièrement la résiliation...

Le Préfet transmet la demande au Ministre :

"Nancy, le 17/12/1864

Monsieur le Ministre,

Après livraison à la circulation de la voie charretière accolée au pont sur lequel le chemin de fer de Lunéville à St Dié franchit la rivière de la Meurthe à Thiaville, V.E. a, par décision du 26 janvier dernier, prononcé sur la demande du Sr CUNY Charles la résiliation de l'acte d'abonnement qu'il avait souscrit pour l'exploitation du passage d'eau de Bertrichamps.

Le Conseil Municipal de la commune de ce nom sollicite maintenant le rétablissement de ce passage comme étant le moyen de communication le plus direct entre Bertrichamps et La Chapelle et l'ancien amodiateur s'engage à l'exploiter de nouveau moyennant une redevance annuelle de 6 francs au profit du Trésor et aux conditions de l'ancien cahier des charges.

J'ai l'honneur d'adresser à V.E. le dossier de l'affaire en le priant de vouloir bien autoriser ce rétablissement au sujet duquel MM. les Ingénieurs du Service de la Navigation, M. le Directeur des Contributions Indirectes et M. le Sous-Préfet de Lunéville ont émis un avis favorable."

L'autorisation fut accordée le 1er mars 1865.

Charles CUNY continua son bail en 1867, 1873.

e) La fin du bac

Le 18 avril 1880, Jean Baptiste GEORGE, batelier, demeurant à Bertrichamps signe un acte d'abonnement d'une durée de six années qui commencera le 1er janvier 1880 et finira le 31/12/1885 et s'engage à payer à l'état une redevance annuelle de trois francs...

Mais à l'automne 1882, la Meurthe change de lit coupant un méandre. Jean Baptiste GEORGE demande la résiliation de son bail qui lui est accordée à dater du 1er janvier 1883.

"Paris, le 22 juin 1883

Monsieur le Préfet, vous m'avez transmis le 24 avril dernier avec les pièces à l'appui la demande de résiliation de bail présentée par M. GEORGE (J. Baptiste) fermier jusqu'au 31/12/1885 pour un loyer annuel de 3 francs du bac de Bertrichamps sur la Meurthe.

Cette demande est basée sur ce que la rivière s'étant formé un nouveau lit à la suite des crues d'automne, le bac s'est trouvé supprimé de fait.

MM. les Ingénieurs reconnaissant l'exactitude des assertions du fermier concluent à la résiliation du bail à dater du 1er janvier 1883.

Telle est l'histoire du bac de Bertrichamps mais depuis quelle date existait-il ?

Dans la 2ème ventilation des droits féodaux de la Châtellenie de Baccarat en germinal an 7 ne figure aucun droit de bac de Bertrichamps alors que "le droit de bac à St Clément et celui de nacelle à Chenevières étoient affermés pour 124 francs par année" et ce droit apparaît dans les droits seigneuriaux de la Châtellenie de Moyen et Ban de St Clément.